

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 V. 15G Vœu relatif à la cohorte de nouveau-nés parisiens pour l'étude des relations existant entre la santé respiratoire, les problèmes d'allergie et l'environnement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

En 2002, la municipalité parisienne a décidé de financer une étude sur une cohorte de nouveau-nés parisiens destinée à étudier les relations qui existent entre la santé respiratoire et les problèmes d'allergie chez les enfants de la capitale et les *caractéristiques de leur mode et de leur cadre de vie, en particulier des milieux intérieurs et extérieurs où ils vivent.*

Elle répond au souci de la majorité parisienne de faire face à la progression inquiétante des problèmes respiratoires et/ou allergiques.

Cette cohorte prévoyait le recrutement de plus de 3.500 enfants. *Les nouveau-nés ont été recrutés en post-partum dans cinq maternités parisiennes (Necker, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Tenon et l'Institut Mutualiste Montsouris).*

Le suivi médical s'échelonne du séjour en suite de couches jusqu'à l'âge de 8 ans et se fait par des autos questionnaires remplis par les parents lorsque l'enfant a 1, 3, 6, 9, 12, 18, 24 mois, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ans.

La périodicité du suivi environnemental et comportemental est calquée sur celle du suivi sanitaire.

Pour réaliser l'ensemble des travaux de ces suivis médicaux, environnementaux et comportementaux, le Centre d'examen de santé de l'enfant de la CPAM de Paris, le Centre médico-social Saint Marcel de la Mairie de Paris, le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, l'APHP ont apporté leur contribution.

Aujourd'hui, l'état d'avancement des travaux permet une exploitation statistique jusqu'à l'âge de 4 ans, pour plus de 2.000 enfants. Les abandons correspondent une fois sur trois au déménagement de famille hors Ile-de-France.

L'apport de ce travail est d'abord clinique. Ainsi, il nous apprend, entre autres, qu'au cours des 18 premiers mois de vie, près de 36 % des enfants ont présenté des sifflements qui, dans 1 cas sur 5 entraînaient des perturbations du sommeil et une gêne dans les activités quotidiennes de l'enfant. Les mesures biométriques révèlent un début précoce du surpoids qui, à 18 mois, touche déjà 8 % des enfants, résultat plutôt alarmant.

Le deuxième apport de ce travail a trait à l'impact sanitaire des expositions environnementales.

L'étude montre que l'exposition domestique au formaldéhyde (issu des panneaux de particules, des parquets vitrifiés et d'autant plus présent que ces matériaux sont récents) majore la survenue des infections respiratoires des voies basses, en particulier des infections sifflantes.

Les résultats déjà remarquables de ce travail ont déjà fait l'objet de 15 publications dans des revues internationales et de 38 communications dans les congrès internationaux, de plus la cohorte parisienne a rejoint en juin 2009 le réseau GA²LEN (Réseau Européen d'Excellence Global Allergy and Asthma Européan Network) et est une des 14 cohortes européennes qui participent au programme européen de recherche MeDALL sur les mécanismes de développement de l'allergie. Elle est aussi affiliée au groupe 3 (cohortes de naissances) du programme européen ESCAPE (European Study of Cohorts for Air Pollution Effects).

Ces travaux ont fait l'objet de cinq thèses de doctorat de l'Université Paris Descartes.

Ces travaux ont été distingués par plusieurs prix : Prix Epidaure 2009 de la recherche en médecine et écologie « Recherche fondamentale, clinique et épidémiologique), Prix de l'Académie nationale de Médecine 2009 (Prix de la Référence Santé), Prix de thèse de l'Académie nationale de Pharmacie 2009, Prix de thèse de l'Université Paris Descartes 2009.

Cette recherche innovante et ambitieuse, placée sous la responsabilité du Professeur Isabelle MOMAS, est pilotée conjointement par le Laboratoire Santé Publique et Environnement (EA 4064) de l'Université Paris Descartes et par le Département de Paris - DASES, Sous Direction de la santé, Cellule « Cohorte ».

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de Paris a pris en charge les examens de santé des enfants à l'âge de 18 mois.

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris apporte aussi sa contribution pour les bilans de santé à 8 ans.

Par ailleurs, l'élaboration du protocole de la recherche a été financée en 2001 par le Ministère en charge de la Santé, l'investigation environnementale a, quant à elle, été financée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET) en 2003, par l'Institut de veille sanitaire, puis par l'ADEME et par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du Travail ANSES.

La cohorte perçoit enfin des fonds européens.

Considérant :

- que cette cohorte de nouveau-nés constitue un véritable observatoire de l'histoire des premières années de vie de jeunes parisiens, en documentant aussi bien l'évolution de leur état de santé que celle de leur cadre et mode de vie,
- que son suivi jusqu'à l'adolescence devrait permettre de mieux comprendre les rôles respectifs des facteurs comportementaux, environnementaux extérieurs et intérieurs dans le développement des maladies respiratoires, au cours des premières années de vie, années pendant lesquelles l'enfant est le plus vulnérable,
- que cette cohorte est un précieux outil épidémiologique qui apportera de très nombreuses informations sur lesquelles la Ville de Paris pourra s'appuyer pour prendre des décisions dans le champ de la santé publique, de l'enfance, de l'hygiène publique et de l'environnement.

Sur la proposition de M. Alain LHOSTIS, du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

- les moyens mis à disposition de cette étude puissent être prolongés pour qu'à l'instar des 14 cohortes européennes à laquelle la cohorte parisienne est désormais associée, l'étude soit menée jusqu'à l'âge de 14 ans sur ces jeunes parisiens,
- une convention de partenariat pour la poursuite du suivi de cette cohorte soit établie entre le Département de Paris (DASES - Sous Direction de la Santé), l'Université Paris Descartes (ou son PRES Sorbonne Paris Cité) et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.